

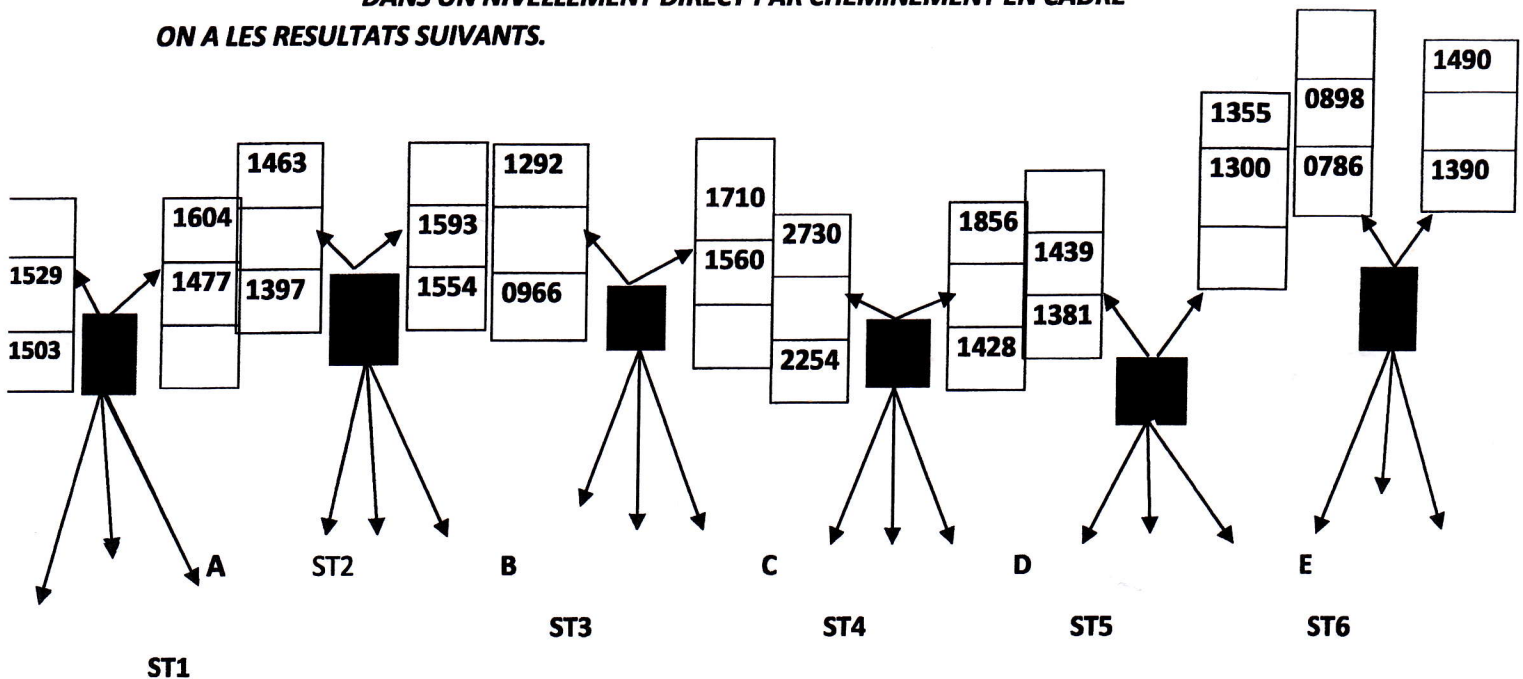


INSTITUTS DE FORMATION
 DES TECHNICIENS SPÉCIALISÉS
 DES TRAVAUX PUBLICS

OPTION : ROUTES
 MATIÈRE : ORGANISATION, SUIVI ET CONTRÔLE DE CHANTIERS
 DURÉE : 3 HEURES
 COEFFICIENT : 3
 DOCUMENTS AUTORISÉS : Oui Non

EXERCICE N°1 SUR (5PTS)

DANS UN NIVELLEMENT DIRECT PAR CHEMINEMENT EN CADRE
 ON A LES RESULTATS SUIVANTS.



Z1=80.120

Z2=80.035

QUESTION :

- 1) On demande de calculer les lecteurs qui manquent.
- 2) Calculer les distances entre les profils.
- 3) Etablir le carnet de nivellement et faite la compensation s'il Ya lieu

QUESTION DE COURS SUR (5PTS)

C1- DONNER LA DEFINITION ET LES FONCTION D'UNE ENTREPRISE.-----(1PT)

C2 -AVANT LE DEBUT DES TERRASSEMENTS D'UNE ROUTE ET APRES IMPLANTATION DES AXES LONGITUDINAUX ET TRANSVERSAUX QUE DOIT FAIRE UN CHARGE DES TRAVAUX (1PT)

C3 - DONNER LA DEFINITION D'UN CHANTIER.----- (1PT)

C4 – DEFINIR CE QUE VEUT DIRE RECEPTIONNE DANS UN CHANTIER----- (1PT)

C5 - QUE VEUT DIRE UN CHEMIN CRITIQUE DANS LES TRAVAUX ROUTIER ----- 1PT)

EXERCICE N°2_{SUR (10PTS)}

ON CONCEDERE UN TRONCON DE **20 KMS** RELIANT LES DEUX LOCALITES A ET B DONT LES DIMENSION DE LA STRUCTURE DE LA CHAUSSEE ET ACCOTEMENTS SONT RESUMES DANS LE TABLEAU SUIVANT :

CHAUSSEE	4M	30F2 (COUCHE DE FORME) +20GNF2 +20GNB +RS BICOUCHE
ACCOTEMENT	2X1M	30 F2 (COUCHE DE FORME) +20GNF2 +20 MS

1°) QUEL EST LE ROLE DE LA COUCHE DE FORME ?

2°) CALCULER LE COUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CHAUSSEE ET ACCOTEMENT EN TENANT COMPTE DES PRIX UNITAIRES SUIVANTS SACHANT QUE LA PENTE DES ACCOTEMENTS DE 3H/2V

DESIGNATION	UNITE	PRIX UNITAIREEEN DHS
COUCHE DE FORME EN F2	M3	80
GNF2	M3	150
GNB	M3	140
IMPREGNATION CUT-B 0/1	T	9000
RS BICOUCHE	M2	30
MS TYPE 1	M3	70
OUVERTURE DES FOSSEE	ML	05

3°) PRECISER LES DIFFERENTES TACHES DE REALISATION DE CE CHANTIER EN PRECISANT Pour CHAQUE TACHE L'ATELIER DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANT.

4°) QUEL TYPE DE LIANT ET DOSAGE UTILISE T-ON DANS CE PROJET ?

5°) QUEL SONT LES ESSAIS DE RECEPTION A REALISER POUR LE CONTROLE DE LA QUALITE DE LA GNB ET DETERMINER LEURE NOMBRE CONFORMEMENT AUX FREQUENCES STIPULEES DANS LE CPC DES TRAVAUX ROUTIERS